



C'est sur les réseaux sociaux mais également à la faveur de la sortie musclée de l'Honorable Nitcheu du Sdf demandant la démission de Mme Tchuinte et de certains autres de ses collègues, que le chef du département de la Recherche scientifique a daigné rappeler à ses détracteurs quelle n'a rien géré des sommes qui ont été allouées à son ministère. Lisez plutôt.

En ce qui concerne la dotation d'un milliard douze millions quatre-vingt-neuf mille cinq cent vingt-quatre (1.012.089.524) francs CFA affectée à certaines structures opérationnelles du MINRESI, pour la fabrication de l'hydroxychloroquine et de l'azithromycine, des matériels de protection et l'acquisition des tests de dépistage, il convient de préciser ce qui suit :

Dès l'apparition des premiers cas de COVID-19 au Cameroun, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation et ses structures sous tutelle se sont mobilisés tous azimuts, en vue de proposer dans l'urgence, une démarche scientifique pour contrecarrer la propagation de cette pandémie. A cet égard, les responsables des différents instituts concernés se sont proposés de mener un certain nombre d'actions et d'activités, dans le cadre de la stratégie nationale de riposte contre cette crise planétaire.

Ainsi, s'appuyant sur le fait qu'il y a quelques années, l'institut de Recherches Médicales et d'Etudes de Plantes Médicinales (IMPM) fabriquait la chloroquine, le Directeur de cet institut,

Pr. Jean Louis ESSAME OYONO a indiqué que sa structure a toutes les capacités requises pour produire localement l'hydroxychloroquine et l'azithromycine, médicaments retenus dans le protocole de traitement de la COVID-19 au Cameroun. En outre, il a souligné que l'IMPM a acquis des machines de dernière génération, et qui ont du reste été installées et mises à jour pour la fabrication des susdits médicaments.

Au demeurant, celui-ci a d'ailleurs fait de nombreuses déclarations dans ce sens dans la presse écrite et sur les plateaux des médias audio-visuels. C'est fort de cette assurance reçue du Directeur de l'IMPM et des informations reçues de ses autres collaborateurs, que Madame le Ministre Dr. Madeleine TCHUINTE a, par correspondance n° 0068/L/ MINRESI/CAB/A40 du 06/04/2020, proposé au Président de la République de mandater l'IMPM pour la fabrication des médicaments susvisés.

Dans cette même lettre, elle a suggéré au Chef de l'Etat de prescrire au Centre de Recherches sur les Maladies Emergentes et Réémergentes (CREMER) l'acquisition des tests de dépistage et au Comité National de Développement des Technologies (CNDT) la fabrication des matériels de protection (masques de protection en tissu, gels hydroalcooliques etc).

Suite à cette proposition de Madame le MINRESI, le Chef de l'Etat a ordonné, à travers la lettre n° 185/CF/SG/PR du 09/04/2020 du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de République, le déblocage de la somme d'un milliard douze millions quatre-vingt-neuf mille cinq cent vingt-quatre (1.012.089.524) francs CFA, ventilée et gérée de la manière suivante :

– 657.088.524 francs CFA destinés à la production locale par l'IMPM de cinq millions de comprimés d'hydroxychloroquine et de cinq millions de comprimés d'azithromycine : cette somme a été gérée par le Directeur de cet institut, le Pr. Jean Louis ESSAME OYONO. Cet institut a mis à la disposition du Ministère de la Santé Publique un stock de cinq millions de comprimés d'hydroxychloroquine et de deux cent cinquante mille comprimés d'azythromycine ;

– 300.000.000 de francs CFA affectés à l'acquisition par le CREMER de cinquante mille tests de dépistage du coronavirus, somme gérée par le Chef cette structure, le Colonel MPOUDI NGOLE Eitel ;

– 55.001.000 francs CFA alloués à la fabrication par le CNDT des gels hydroalcooliques et des masques de protection en tissu, dotation gérée par Dr. ELE ABIAMA Patrice, Secrétaire Permanent dudit Comité. Par ailleurs, la fabrication desdits produits a été vulgarisée auprès des Leaders d'opinion, des groupes organisés et de la société civile.

Au demeurant, chacun des gestionnaires ci-dessus cités a reçu du Payeur Spécialisé auprès du Ministère de la Santé, détenteur des fonds COVID-19 à ce moment, une correspondance lui annonçant la mise à sa disposition de la somme à lui affectée. Ces lettres ont directement été envoyées à chacun de ces gestionnaires, sans passer par le couvert de Madame le Ministre comme l'exigerait la démarche hiérarchique.

Voilà comment a été gérée la première dotation COVID-19 affectée au MINRESI. L'on peut se rendre compte (et les preuves sont disponibles), que Madame le Ministre TCHUINTE Madeleine n'a rien géré de cette somme. Il y a donc lieu de s'interroger au sujet de cet acharnement contre elle, alors que les gestionnaires desdits fonds, du reste désignés par la Très Haute Hiérarchie sont connus.

2) Au chapitre de la gestion de la 2e dotation de six milliards cent millions (6.100.000.000) de francs CFA théoriquement allouée à certaines structures sous tutelle du MINRESI, dans le cadre du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales (CAS COVID), la réalité est la suivante

Dans le cadre de ce Fonds Spécial de Solidarité

Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales (CAS COVID), une somme de six milliards cent millions (6.100.000.000) de francs CFA a théoriquement été allouée à certaines structures sous tutelle du MINRESI, suivant les termes du décret n° 2020/3221/PM du 22/07/2020, pour la mise en œuvre de sept activités réparties en deux actions.

Conformément à la circulaire n° 00000220/C/MINFI du 22/07/2020 précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, le MINRESI a désigné des points focaux pour la gestion desdits fonds et la conduite— des activités y afférentes, sur proposition des responsables des instituts de recherches concernés.

C'est ainsi qu'entre autres, le Pr. NNANGA NGA, Chef du Laboratoire des Techniques Pharmaceutiques de l'IMPM a été désigné point focal pour la fabrication des comprimés d'hydroxychloroquine et d'azithromycine, pour un coût total de quatre milliards de francs CFA. Celui-ci a du reste été désigné sur proposition du Directeur de l'IMPM, le Pr. ESSAME OYONO Jean Louis. Mais, ce Directeur semble avoir fait cette proposition à son corps défendant.

C'est ainsi que contre toute attente, visiblement de connivence avec le Conseil d'Administration, celui-ci va s'inscrire aux antipodes de ses affirmations antérieures relayées par plusieurs médias, en déclarant que l'IMPM n'a pas les capacités pour produire les médicaments supra mentionnés. L'on peut facilement deviner que c'est en raison de sa non-désignation comme gestionnaire des quatre milliards de francs CFA susmentionnés que le Pr. ESSAME OYONO a décidé de tout saborder. Pourtant, en tant que gestionnaire des 657.088.524 francs CFA évoqués plus haut, il a entre autres commandé des intrants (quoique incomplets) pour la fabrication des médicaments sollicités.

Par ailleurs, il faut souligner que la dotation prévue dans le décret du Premier Ministre rappelé plus haut n'a jamais été mise à la disposition du MINRESI. En effet, par correspondance n° B393/SG/PR du 17/11/2020, le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République a notifié au Ministre Madeleine TCHUINTE, les Très Hautes Instructions du Chef de l'Etat, lui prescrivant de surseoir à l'activité de fabrication par l'IMPM de l'hydroxychloroquine

et de l'azithromycine, pour un coût total de quatre milliards de francs CFA (4.000.000.000) francs CFA.

Dès lors, sur les 6.100.000.000 de francs CFA initialement budgétisés pour ce Département Ministériel, il devrait rester la somme de deux milliards cent millions (2.100.000.000) de francs CFA. Malheureusement, jusqu'à ce jour, les points focaux chargés de la gestion de ces fonds pour la conduite des activités à eux confiées n'ont encore rien reçu.

Voilà, la vérité! Au regard de ce qui précède, il faut souligner à grand trait, clamer haut et fort, que . Dr. Madeleine TCHUINTE que certains veulent diaboliser pour des raisons inavouées, n'a reçu, ni géré aucune ressource financière dans le cadre de la riposte gouvernementale contre le coronavirus.

Cette brave dame qui est connue pour son soutien indéfectible et sa fidélité au Président Paul BIYA est tout simplement victime d'une cabale kafkaïenne dont les meneurs sont tapis dans l'ombre. Mais comme le dit l'adage, « la vérité finit toujours par triompher».